

Dialogue social

Les syndicats d'internes et médecins libéraux sont déterminés à faire tomber la loi Garot

Publié le 16/04/25 -

18h30



Lors d'une conférence de presse commune, quinze syndicats de médecins et d'étudiants en médecine ont annoncé leur intention d'instaurer un "véritable rapport de force" contre la proposition de loi Garot. En plus d'une manifestation prévue le 29 avril, ils appellent à une grève illimitée de la permanence des soins.



Les syndicats de médecins libéraux appellent aussi leurs adhérents à soutenir financièrement les internes dans leur mouvement de grève. (Garo/Phanie)

Les représentants d'étudiants au centre, entourés par onze syndicats de médecins libéraux, mais aussi le Conseil national de l'ordre des médecins et SOS Médecins. Telle la disposition choisie par l'intersyndicale pour présenter leur plan de bataille contre la proposition de loi dite "Garot" devant la presse ce 16 avril à Paris. Ce groupement, qui comprend l'ensemble des organisations syndicales de praticiens libéraux et d'internes, veut "*instaurer un véritable rapport de force contre la coercition de l'installation*".

Cette proposition de loi déposée par le député socialiste de la Mayenne Guillaume Garot n'a pas

encore été débattue dans son intégralité à l'Assemblée nationale — elle devrait continuer d'être examinée le 6 mai avant d'être transmise au Sénat — mais son article 1 a été adopté par les députés le 2 avril. Et c'est contre cet article précisément, qui introduirait dans le droit — si la proposition de loi venait à être adoptée — l'autorisation préalable des autorités avant l'installation de nouveaux médecins généralistes. Une proposition "*inefficace et contre-productive*" selon l'intersyndicale, qui y voit "*un danger pour l'attractivité de la médecine libérale et à terme pourrait avoir des conséquences sur les services hospitaliers*", dénonce Lucas Poittevin, président de l'Association nationale des étudiants en médecine de France.

Grève de la permanence des soins et manifestation

Contre cette disposition, les quatorze syndicats ont annoncé une "*grande grève nationale intersyndicale illimitée à partir du 28 avril jusqu'au retrait du texte*" ainsi qu'une "*grève de la permanence des soins ambulatoires et de la régulation des services d'accès aux soins*", aussi à partir du 28 avril. Ils appellent également tous leurs confrères à manifester le 29 avril à Paris et dans toute la France. Certains des syndicats appellent même à la fermeture illimitée des cabinets.

Le SNMH-FO appelle à "*l'unité*"

"Les attaques politiques et économiques contre la médecine sont si graves que l'unité de la profession est nécessaire", assure le SNMH-FO. Comme signe de soutien à la mobilisation des internes, le syndicat a déposé un préavis de grève à partir du 28 avril plutôt que de signer l'appel intersyndical à la grève des praticiens hospitaliers le 1^{er} mai. *"Et si les médecins après le 28 et le 30 avril se retrouvaient tous unis le 1^{er} mai dans les cortèges au lieu d'appeler chacun dans son statut, chacun dans son giron pour des revendications qui ont une origine commune et une voie finale commune ?"*, s'interroge le syndicat dans son communiqué.

La grève de la permanence des soins ambulatoires et de la régulation des services d'accès aux soins, que les syndicats appellent de leurs vœux, "*aura certainement des conséquences sur le secteur hospitalier, mais des dispositions sont déjà prévues dans la loi pour assurer un service minimum*", tente de rassurer la Dr Anna Boctor, présidente du syndicat Jeunes Médecins. *"Il vaut mieux une mobilisation maintenant qui a en effet des répercussions temporaires sur les établissements de santé qu'une réforme qui va aggraver sa situation pendant des années"*, argue de son côté le Dr Guillaume Dewevre, secrétaire général de l'Union française pour une médecine libre.

Soutenir les jeunes

La clé de cette mobilisation sera celle des internes, martèle l'intersyndicale. *"Nous sommes là en soutien, nous sommes déjà installés, donc nous n'allons pas devoir nous déplacer si cette réforme est mise en œuvre. Elle vise surtout les actuels internes et futurs diplômés de médecine générale"*, insiste la Dr Agnès Giannotti, présidente du syndicat MG France. Alors en supplément du mouvement déjà envisagé, l'intersyndicale a lancé une cagnotte *"pour permettre de soutenir les internes qui voudraient se mobiliser"*.

“ La tendance n'est pas du tout en notre faveur.
Anna Boctor, présidente du syndicat Jeunes Médecins

"Nous avons essayé la manière douce mais elle n'a pas fonctionné", estime Anna Boctor. Et même si le texte a encore beaucoup de chemin à faire avant une hypothétique adoption et mise en œuvre, la médecin justifie le lancement d'*"appel musclé"*. *"Car le premier examen de l'article 1 ainsi que le dépôt d'une autre proposition de loi du côté du Sénat sont des signes que la tendance n'est pas du tout en notre faveur. Évidemment, le travail à la manière douce, de lobbying et de discussion avec les parties prenantes continue"*, tient à préciser la pédiatre. Elle sera peut-être aidée dans son entreprise par les différentes marques de soutien, comme celle de la Fédération de l'hospitalisation privée qui y voit un *"dispositif contre-productif pour l'accès aux soins"*.

Avant que le texte ne revienne à l'Assemblée nationale, Yannick Neuder, ministre de la Santé et de l'Accès aux soins, a lancé une grande campagne de consultation de l'ensemble des syndicats d'internes et de médecins libéraux, pour tenter de trouver un compromis. Le ministre, qui a toujours dénoncé le caractère *"contre-productif"* d'une telle mesure, tentant d'en convaincre les députés, en vain s'efforce de trouver une porte de sortie. Parmi les syndicats membres du mouvement, peu portent un espoir qu'elles puissent véritablement faire évoluer la situation.

Manuel Magrez, à Paris

Les informations publiées par Hospimedia sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contactez Hospimedia (copyright@hospimedia.fr). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par Hospimedia dans la rubrique [droits de reproduction](#).

Pas encore abonné à HOSPIMEDIA ?
Testez gratuitement notre journal en vous rendant sur
<http://www.hospimedia.fr>

Votre structure est abonnée ?
Rapprochez-vous de votre référent ou contactez nous au 03 20 32 99 99 ou
sur <http://www.hospimedia.fr/contact>